



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 7 FÉVRIER 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D6 - Musée des Cordeliers - Projet scientifique et culturel 2018 – 2022

Date de convocation : 1^{er} février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

| | | |
|------------------|-----------------|-----------------------------|
| Médéric DIRAISON | donne pouvoir à | Matthieu GUIHO |
| Anthony MORIN | donne pouvoir à | Mme la Maire |
| Jean MOUTARDE | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET |
| Antoine BORDAS | donne pouvoir à | Michel JARNOUX |
| Henoch CHAUVREAU | donne pouvoir à | Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX |

Excusés : 3

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190207-
2019_02_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 février 2019
Affiché le 8 février 2019

N° 6 - Musée des Cordeliers - Projet scientifique et culturel 2018-2022

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Acteur essentiel pour l'attractivité de Saint-Jean-d'Angély et unique établissement labellisé « Musée de France » sur l'ensemble des Vals de Saintonge, le musée des Cordeliers est aujourd'hui un pilier de la vie culturelle locale. Lieu de mémoire singulier qui tire de son regard croisé sur les *Histoires d'ici et Cultures d'ailleurs* sa double identité, il propose tout au long de l'année un programme d'expositions temporaires et d'animations dynamiques qui attire un public grandissant.

Après quinze années d'existence, il souhaite s'appuyer sur son expérience pour conforter sa progression. À l'initiative de l'équipe municipale qui souhaite le positionner comme pôle majeur du projet culturel dessiné à l'échelle du territoire et réorienter ses collections sur le thème du voyage et de l'exploration, le musée s'est engagé en 2018 dans un profond travail de refonte scientifique.

Le projet scientifique et culturel ci-joint présente le résultat de cette étude. Il révèle le potentiel et les orientations préconisées pour la période 2018-2022.

Pour commencer, il met en évidence les caractéristiques de l'établissement et les atouts dont il dispose. Ses collections inédites et son offre culturelle de proximité qui s'appuie sur les forces vives de la cité y sont détaillées.

Il envisage ensuite trois perspectives permettant de le faire évoluer, à la tête desquelles le renouvellement de son circuit permanent. En ajoutant aux souvenirs africains des Expéditions Citroën deux espaces d'exposition consacrés à l'histoire de Saint-Jean-d'Angély et à l'Expédition Citroën Centre-Asie, le musée jouera mieux son rôle fondamental dans la vitalité de la ville, et il se positionnera clairement dans une aire géographique de plus grande envergure.

Enfin, il présente un faisceau de recommandations pour concrétiser ce programme, qui permettra au musée de confirmer sa vocation d'acteur culturel ouvert sur son environnement, fédérateur d'initiatives collectives et source de rayonnement.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190207-
2019_02_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 février 2019

Affiché le 8 février 2019

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet scientifique et culturel ci-joint ;
- d'approuver le calendrier ci-annexé.

Mme Yolande DUCOURNAU et M. Michel JARNOUX ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23)

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190207-
2019_02_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 février 2019

Affiché le 8 février 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.